



Arrêté temporaire de police de circulation

**Route barrée – Toitures Pocachard – « rue des Remparts » et « rue du Prieuré » –
réfection de toiture chez Mr Alain DEBOURG - du 03/01/2024 au 17/01/2024**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1, L2212.2 et L2213.1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.2, R 411.8, et R 411.21.1 à R 411.26 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu la demande du **03/01/2024 de Toiture Pocachard**, représenté par Mr Pocachard, 87 chemin des Poissons, 69170 Les Sauvages ;

Considérant que les travaux de réfection de toiture chez Mr DEBOURG ont lieu du **03/01/2024 au 17/01/2024**, « rue des Remparts » et « rue du Prieuré », à Montrottier, et nécessitent une interdiction de circuler ;

ARRÊTE :

Article 1 : La présente autorisation est accordée à l'entreprise Toitures Pocachard, dans le cadre de travaux de réfection de toiture chez Mr DEBOURG pour une durée de 15 jours, du 03 janvier 2024 au 17 janvier 2024, située « rue des Remparts » et « rue du Prieuré », fixés sur le plan annexé au présent arrêté, à Montrottier ;

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation sur les sections de routes désignée à l'article 1^{er} ci-dessus, est interdite temporairement, avec interdiction de dépasser et de stationner.

Article 3 : Tout stationnement, à l'exclusion de celui des véhicules de l'entreprise et des véhicules des services techniques, est interdit « rue des Remparts » et « rue du Prieuré », à Montrottier,

Article 4 : Le fait pour tout conducteur de véhicule de ne pas respecter les indications résultant de la signalisation routière est réprimé conformément à l'article R.411.26 du Code de la route précité.

Article 5 : La responsabilité de l'entreprise peut être engagée du fait, ou à l'occasion des travaux, en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de signalisation d'interdiction de stationner et de circuler pendant la durée du chantier.

Article 6 : Conformément à l'article R.411.25 du Code de la route, ces dispositions entrent en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité, qui est effectuée et maintenue par les soins de l'entreprise, sous le contrôle du chef des services techniques communaux.

Article 7 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à la Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

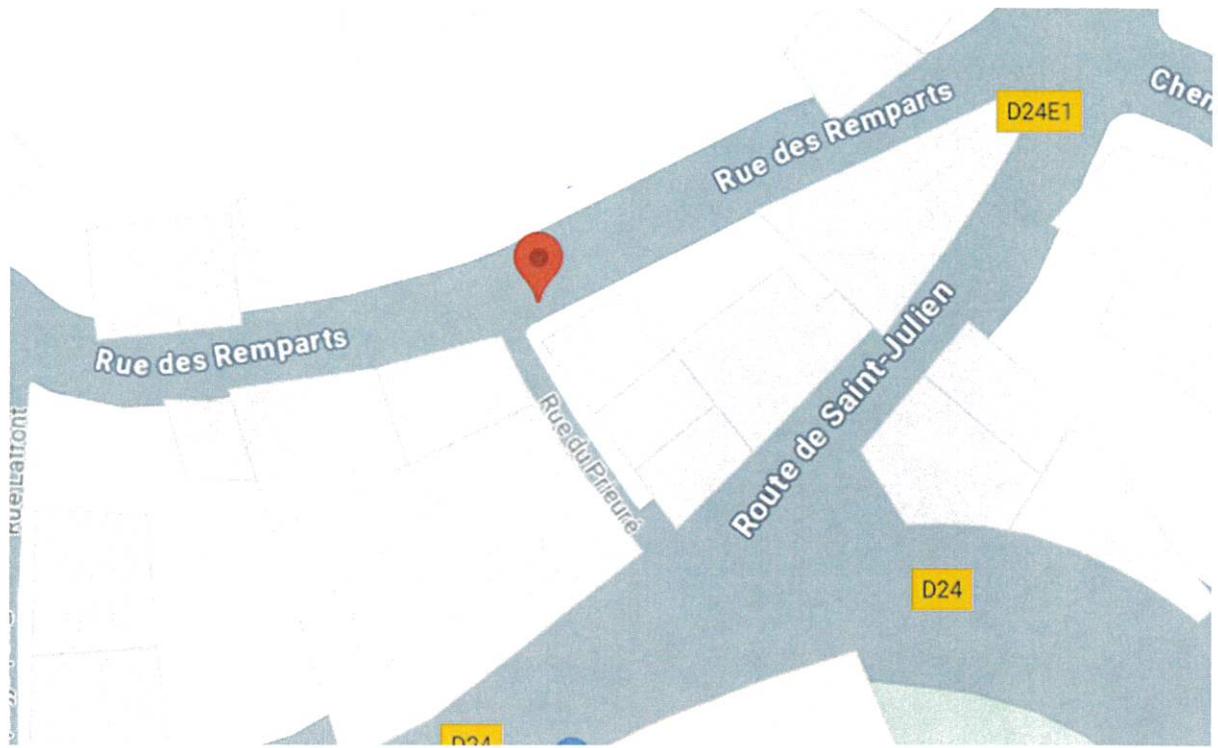
Fait à Montrottier, le 03 janvier 2024,

Le Maire,

Michel GOUGET



Le présent arrêté peut être contesté par le biais d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



A traiter si cela n'a pas été fait
Michel

AJC 2004



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Toitures Pocachaud Prénom :
Dénomination : Représenté par : M^r Pocachaud
Adresse Numéro : 87 Extension : Nom de la voie : Chemin des Poissons
Code postal 69170 Localité : Les Sauvages Pays : FR
Téléphone 0674456142 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Contact@toitures-pocachaud.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des Remparts
69770 Montrottier
Code postal 69770 Localité : Montrottier

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réfection de la toiture chez M^r Debourg Alain
Date prévue de début des travaux : 03 01 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation 03 01 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : Fermeture total de la Rue
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Injonction de :

| | | | | |
|------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|------------------|
| Circuler | | Stationner | | Dépasser |
| Véhicules légers | <input checked="" type="checkbox"/> | véhicules légers | <input checked="" type="checkbox"/> | véhicules légers |
| poils lourds | <input checked="" type="checkbox"/> | poils lourds | <input checked="" type="checkbox"/> | poils lourds |

Vitesse limitée à : _____ km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Toitures Pocachaud Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : AF Pocachaud
 Adresse Numéro : 87 Extension : _____ Nom de la voie : Chemin des Poissons
 Code postal 69170 Localité : Les Sauberges Pays : FR
 Téléphone 06 74 45 61 42 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : Contact @toitures-pocachaud.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 19 12 2023 06-74-89-15-58
 Nom : Toitures Pocachaud Prénom : Julie Qualité : Secrétaire

Pocachaud